



Guide de demande de l'employeur 2006-2007

Table des matières

Section 1 : Renseignements généraux

- À propos de JCT
- Emplois d'été pour étudiants et stages pour diplômé(e)s
- Objectifs de JCT
- Processus de demande et d'évaluation
- Jeunes admissibles
- Obligations des employeurs

Section 2 : Emplois d'été pour étudiant(e)s

- JCT pour les jeunes autochtones en milieu urbain
- JCT pour les établissements du patrimoine
- JCT dans les deux langues officielles

Section 3 : Stages pour diplômé(e)s

- JCT pour une carrière vouée au patrimoine
- JCT pour une carrière en français et en anglais

Annexe A : Organismes de prestation



<http://www.jeunessecanadaautravail.gc.ca/>

Section 1 : Renseignements généraux

La date limite pour les demandes des employeurs pour les [emplois d'été](#) est le 18 février 2006. Veuillez communiquer avec l'organisme de prestation approprié pour des renseignements additionnels.

La date limite pour les demandes des employeurs pour les [stages](#) et la composante [Langues et travail](#) est différente pour chaque organisme de prestation. Veuillez communiquer directement avec eux pour les dates limites et des renseignements additionnels.

À propos de JCT

Jeunesse Canada au travail (JCT) est une initiative du ministère du Patrimoine canadien et de l'Agence Parcs Canada qui s'inscrit dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Pour les emplois d'été JCT à Parcs Canada, veuillez consulter le site http://www.pc.gc.ca/agen/empl/sub/jct-ycw/index_f.asp.

Au ministère du Patrimoine canadien, JCT permet chaque année à près de 2275 jeunes Canadiens et Canadiennes d'obtenir un emploi (2 200 emplois d'été et 75 stages). Il s'agit d'une initiative qui donne aux jeunes la chance de connaître les réalisations et la diversité de notre pays, de côtoyer des Canadiens et des Canadiennes d'autres régions et de se sensibiliser aux valeurs associées à la citoyenneté et à l'identité canadiennes.

JCT encourage le développement de liens entre les Canadiens et Canadiennes et les incite à découvrir les divers lieux du Canada. JCT permet de rehausser la visibilité culturelle et le profil économique du Canada, au pays et à l'étranger, tout en contribuant à la consolidation et à l'expansion des réseaux et du rayonnement du Canada dans les domaines naturel, culturel et patrimonial. Enfin, l'initiative permet d'appuyer le développement durable de nos organismes, de nos collectivités et de nos régions.

Emplois d'été pour étudiants et stages pour diplômé(e)s

JCT offre trois programmes d'emplois d'été :

JCT offre des occasions d'emploi d'été grâce auxquelles les étudiant(e)s peuvent acquérir une expérience pratique de travail et des compétences liées à leur domaine d'études tout en gagnant un revenu qui les aide à payer une partie de leurs frais de scolarité. Ces emplois d'été sont généralement d'une durée de 6 à 16 semaines. Une aide financière supplémentaire pourra être versée pour faciliter le recrutement et la participation de personnes ayant un handicap.

- [JCT pour les jeunes autochtones en milieu urbain](#)
- [JCT dans les établissements du patrimoine](#)
- [JCT dans les deux langues officielles](#) (incluant [Langues et travail](#))

JCT offre deux programmes de stages pour diplômé(e)s :

JCT offre également des stages nationaux et internationaux aux diplômé(e)s des collèges et des universités afin de leur permettre d'acquérir des compétences et des aptitudes axées sur la carrière en vue de la transition vers le marché du travail ou afin de gagner un revenu pour poursuivre leurs études. Ces stages sont généralement d'une durée de 4 à 12 mois. Le financement offert varie selon les programmes. Une aide financière supplémentaire pourra être versée pour faciliter le recrutement et la participation de personnes ayant un handicap.

- [JCT pour une carrière vouée au patrimoine](#) (au Canada et à l'étranger)
- [JCT pour une carrière en français et en anglais](#) (à l'étranger seulement)

Objectifs de JCT

JCT collabore avec des employeurs qui proposent des projets correspondant aux objectifs suivants :

- aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à acquérir une expérience pratique de travail, à développer leurs compétences, à améliorer leur employabilité et à se renseigner sur leurs perspectives de carrière;
- alimenter le bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée pour les secteurs de la culture, du patrimoine, des langues officielles et des parcs;
- faire connaître et apprécier les réalisations du Canada et son riche patrimoine culturel et naturel.

Processus de demande et d'évaluation

Qui peut faire une demande?

Veillez consulter les critères d'admissibilités généraux de même que les critères spécifiques à chaque programme.

Comment votre demande sera-t-elle évaluée?

Les demandes présentées dans le cadre de JCT doivent répondre aux objectifs spécifiques de chacun des programmes d'embauche.

JCT s'attend aussi à ce que votre demande démontre clairement que vous fournirez aux candidat(e)s l'orientation, l'encadrement et la supervision nécessaires. La demande doit comprendre les éléments suivants :

- vos plans d'évaluation, d'orientation et de soutien des employé(e)s afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences axées sur la carrière;
- toute occasion qui sera offerte aux participant(e)s de JCT de collaborer avec des professionnels et de développer des réseaux; et,
- les détails financiers, en mettant l'accent sur la justification cohérente des coûts et en tenant compte des niveaux de financement demandés.

Note : Les demandes de contributions inférieures à la contribution maximale offerte seront accueillies favorablement étant donné qu'elles permettront à JCT d'en faire davantage avec le financement disponible et d'accroître son impact sur la jeunesse, les industries culturelles et les économies régionales de tout le pays.

Autres facteurs susceptibles de contribuer au succès de votre demande :

- des critères de recrutement appuyant les objectifs de JCT dans le domaine de l'équité en matière d'emploi;
- la qualité de l'explication de l'importance nationale, régionale ou locale de votre projet et de ses répercussions à long terme.

Comment JCT est-il mis en œuvre?

JCT est mis en œuvre par des organismes de prestation qui sont généralement des organismes non gouvernementaux provenant de toutes les régions du Canada.

Les demandes doivent être expédiées à l'organisme de prestation approprié en fonction du programme. Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec votre organisme de prestation.

1. La sélection des projets : l'organisme de prestation évaluera les demandes et recommandera les projets à financer.

2. Si votre demande est acceptée : vous recevrez une confirmation par écrit et une description des modalités du programme, puis on vous demandera de signer un contrat avec l'organisme de prestation.
3. Recrutement des employé(e)s : l'employeur a la responsabilité de recruter et d'engager les employé(e)s, qui **doivent** être inscrits dans la banque de candidats JCT en ligne accessible sur le site web JCT . Cette banque de candidats est disponible gratuitement à tous les employeurs approuvés. Pour rechercher des employé(s) potentiel(s) dans la banque de candidats, veuillez communiquer avec votre organisme de prestation pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Si aucun candidat dans la banque rencontre vos critères de sélection, veuillez communiquer avec votre [organisme de prestation](#).

Jeunes admissibles

Les employé(e)s que vous embaucherez devront :

- avoir l'autorisation légale de travailler au Canada;
- être citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e) du Canada, ou avoir obtenu le statut de réfugié(e) au Canada;
- avoir entre 16 et 30 ans au moment de commencer l'emploi;
- se conformer aux critères d'admissibilité du programme dans le cadre duquel votre demande a été approuvée;
- être inscrit(e)s dans la banque de candidats JCT;
- s'engager à travailler pendant une période de 6 à 16 semaines pour les emplois d'été et de 4 à 12 mois pour les stages (la durée varie selon le programme);
- ne pas avoir d'autre emploi à temps plein (plus de 30 heures par semaine).

Obligations des employeurs

Quelles sont les obligations des employeurs envers les employé(e)s, pour emplois d'été et les stages?

Pour tous les programmes, vos obligations sont les suivantes. Vous devez :

- respecter les modalités de JCT;
- mettre en place un processus transparent de sélection et d'entrevue et répondre aux candidat(e)s en temps opportun;
- vous assurer que tous les candidat(e)s sont inscrit(e)s dans la banque de candidats JCT;
- fournir à chaque employé(e) une description de travail et un plan de travail contenant des objectifs précis;
- verser, en temps opportun, des salaires conformes aux lois et aux règlements en vigueur. Les salaires de vos employé(e)s devront respecter les normes de l'industrie de la région dans laquelle ils travailleront et correspondre à leur niveau de formation et d'expérience. La semaine de travail subventionnée compte de 30 à 40 heures. Les contributions de JCT sont en fonction du salaire versé à l'employé(e);
- vous conformer aux lois, aux règlements et aux statuts applicables du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ou territorial, incluant les normes de sécurité au travail;
- payer les participant(e)s à même la masse salariale de l'entreprise et faire les retenues réglementaires à la source;
- s'il y a lieu, assurer le transport aller-retour de l'employé(e) par les moyens de transport public dûment autorisés;
- s'il y a lieu, tenir compte des frais de transport et d'hébergement dans votre proposition de budget;
- s'il y a lieu, fournir une protection d'assurance suffisante pour permettre au jeune de conduire un véhicule dans le cadre de son travail; et,
- assurer la visibilité du gouvernement du Canada dans le cadre de vos diverses activités promotionnelles et médiatiques. La permission d'utiliser l'élément graphique représentant

JCT dans votre matériel de promotion peut être obtenue en écrivant à :
coordonnateurjct@pch.gc.ca

En quoi consiste l'embauche des stagiaires?

Les employeurs doivent :

- offrir des chances équitables aux jeunes Canadiens et Canadiennes sans emploi ou sous-employé(e)s;
Note : Pour être admissibles, les candidat(e)s à un stage ne doivent pas avoir participé ni reçu de salaire dans le cadre d'un autre programme de stage financé en vertu de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada.
- participer à une évaluation des compétences du (de la) stagiaire en ce qui a trait à son employabilité ainsi qu'à un processus d'évaluation de ses objectifs personnels, généralement par le biais de questionnaires en ligne et suivis appropriés;
- élaborer avec le (la) stagiaire un plan de développement professionnel adapté à ses besoins; et,
- offrir une aide à la recherche d'emploi et un suivi à la fin du stage.

Quels sont les éléments supplémentaires s'appliquant aux stages internationaux?

Les employeurs doivent :

- s'assurer du statut légal du (de la) stagiaire (visa, garanties financières, etc.);
- fournir une assurance-maladie et une assurance-voyage aux participant(e)s pendant leur séjour à l'extérieur du Canada, ainsi qu'une protection en cas de rapatriement au Canada pour des soins médicaux d'urgence ou pour des urgences liées à la sûreté et à la sécurité;
- payer une indemnité de séjour à l'étranger qui soit suffisante pour assurer un niveau de vie équivalent à celui du Canada, en tenant compte des conditions locales;
Note : Les indemnités de séjour et autre aide financière doivent respecter les lois et règlements du Canada; les jeunes participant(e)s doivent recevoir leur rémunération (au Canada) et leur indemnité de séjour (à l'étranger) en temps opportun selon les normes de l'industrie. Le revenu et les avantages complémentaires des stagiaires sont imposables selon l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les stagiaires.
- consulter, au besoin, les conseils aux voyageurs qui sont produits par le ministère des Affaires étrangères Canada à <http://www.voyage.gc.ca/dest/ctry/reportpage-fr.asp>
Note : Ces rapports offrent de l'information à jour sur la sûreté, la sécurité, la santé et les exigences en matière de visa.
- s'enregistrer pour recevoir le bulletin des dernières nouvelles sur le site <http://www.voyage.gc.ca/dest/ctry/sub-fr.asp> ;
- au moins deux mois avant la date prévue du départ du (de la) stagiaire, fournir les détails du stage à leur organisme de prestation;
- prévenir les stagiaires ayant une double citoyenneté qu'ils doivent se munir de documents de voyage canadiens pour faciliter l'obtention de services du gouvernement du Canada lors de leur stage à l'étranger;
Note : Les stages internationaux feront l'objet d'un examen de sûreté et de sécurité et seront revus par le le ministère des Affaires étrangères Canada. Votre organisme de prestation prodiguera des conseils supplémentaires et informera l'employeur et l'organisme d'accueil de toute situation nécessitant le rapatriement urgent d'un(e) participant(e) au Canada.
- suivre régulièrement le progrès du (de la) stagiaire;
Note : Les stagiaires à l'étranger font généralement l'objet d'un suivi par voie électronique et par téléphone.
- s'assurer que chaque stagiaire s'inscrit sur le site Web des Affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères Canada avant de quitter le Canada, à :
www.voyage.gc.ca/main/sos/rocapage-fr.asp
Note : Dès son arrivée à destination, le (la) stagiaire devra contacter le bureau du gouvernement du Canada le plus proche et demander l'activation de son inscription (par téléphone, par courriel ou en personne). En cas d'urgence, de l'aide est offerte 24 heures

sur 24 dans les missions du Canada. Les stagiaires peuvent également appeler le ministère des Affaires étrangères Canada à frais virés au (613) 996-8885 ou envoyer un courriel à sos@international.gc.ca

Vous pouvez communiquer avec le ministère des Affaires étrangères Canada pour obtenir des renseignements supplémentaires et des conseils sur les indemnités de séjour relatives aux expériences de travail et aux stages à l'étranger par téléphone au (613) 944-6788, sans frais au 1 800 267-6788, par télécopieur au (613) 943-1054 ou par courriel à voyage@international.gc.ca

Y a-t-il d'autres obligations?

On vous demandera :

- de maintenir un fichier d'adresses à jour à des fins d'évaluation et pour faire le suivi des résultats de l'emploi;
- **de tenir un registre des contributions en nature;**
- de compléter et de vous assurer que votre (vos) employé(s) complète(ent) **TOUS** les rapports suivant :
 - Rapport de dotation (requis au début de la période d'emploi)
 - Questionnaire d'évaluation de l'employeur (requis à la fin de la période d'emploi)
 - Rapport de fin d'emploi (requis à la fin de la période d'emploi)
 - Note** : Certains organismes de prestation pourraient avoir d'autres exigences.

Des questions?

Communiquez avec votre [organisme de prestation](#) pour toute question ou information complémentaire.

OU

Composez le numéro de la ligne d'information jeunesse sans frais du gouvernement du Canada : 1 800 935-5555.

Personnes sourdes ou malentendantes : ATS/ATM 1 800 465-7735.

Section 2 : Emplois d'été pour étudiant(e)s

Emplois d'été JCT pour les jeunes autochtones en milieu urbain

Quels sont les buts de ce programme?

Le programme pour Autochtones en milieu urbain offre des emplois dans les centres d'amitiés autochtones du Canada. Ces emplois permettront aux participants de se préparer pour le marché du travail. Ils acquerront une expérience pratique et pourront explorer des perspectives de carrière, tout en gagnant un revenu grâce auquel ils pourront poursuivre leurs études.

Bien que la majorité des emplois de JCT soit à temps plein, nous acceptons également les propositions d'emplois à temps partiel pour les étudiant(e)s ayant un handicap. Les candidat(e)s doivent rencontrer les critères d'admissibilité JCT et bien que les diplômés peuvent faire demande, la priorité sera accordée aux jeunes qui désirent retourner aux études.

Votre organisme est-il admissible?

Seulement les Centres d'amitié autochtones et les associations provinciales/territoriales affiliées à l'Association nationale des centres d'amitié peuvent présenter une demande. Les autres organismes non admissibles à ce critère peuvent faire leur demande à d'autres programmes JCT.

À quels objectifs votre demande devrait-elle répondre?

Votre demande devrait être conforme aux objectifs généraux de JCT. La description du projet, les descriptions de travail et les budgets devraient aussi refléter les objectifs suivants :

Pour les étudiant(e)s :

- orienter et appuyer leurs aspirations scolaires et professionnelles;
- les sensibiliser davantage à leur ascendance autochtone, à la valeur de la citoyenneté canadienne et aux responsabilités qui en découlent.

Pour les centres d'amitié :

- contribuer à la prestation de services et de programmes d'été pour les jeunes autochtones en milieu urbain;
- accroître la participation des jeunes à l'essor de leur collectivité;
- présenter les jeunes employé(e)s comme des modèles positifs pour les jeunes et les enfants de la collectivité.

Pour la collectivité et la région :

- accroître la sensibilisation de la collectivité à la culture autochtone et à la place qui lui revient dans la société canadienne;
- promouvoir la sensibilisation interculturelle grâce à des partenariats entre les centres d'amitié et d'autres organismes communautaires locaux — autochtones, non autochtones, métis et inuits — ainsi qu'avec les entreprises, le secteur privé, le gouvernement, etc.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez vous référer aux [critères d'évaluation des employeurs](#).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

Chaque centre d'amitié peut demander jusqu'à cinq postes, et chaque association provinciale et territoriale jusqu'à trois postes. Les postes doivent être classés par ordre de priorité de manière à ce que les postes prioritaires puissent être étudiés en premier. Après la première ronde d'acceptation, d'autres postes pourront être acceptés par ordre de priorité.

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Vous recevrez les paiements de l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), avec laquelle vous aurez signé un contrat. Les paiements relatifs aux postes acceptés seront envoyés lorsque l'Association aura reçu et accepté les documents exigés, tel qu'il est stipulé dans votre contrat.

Note : Afin de compiler des rapports statistiques vous êtes prié de noter le nombre de personne(s) aidée(s) ou contactée(s) par le (la) participant(e) dans le cadre de son travail, lorsque cet emploi comporte des relations avec le public.

Emplois d'été JCT dans les établissements du patrimoine

Quels sont les buts de ce programme?

JCT dans les établissements du patrimoine permet à de jeunes Canadiens et Canadiennes d'acquérir une expérience pratique de travail et d'explorer des perspectives de carrière dans le secteur du patrimoine, tout en gagnant des revenus qui serviront à payer une partie de leurs études. Bien que la majorité des emplois de JCT soit à temps plein (entre 30 et 40 heures par semaines pour 6 à 16 semaines consécutives), nous acceptons également les propositions d'emplois à temps partiel pour les étudiant(e)s ayant un handicap.

Les candidat(e)s doivent rencontrer les critères d'admissibilité JCT et bien que les diplômés peuvent faire demande, la priorité sera accordée aux jeunes qui désirent retourner aux études.

Votre organisme est-il admissible?

Vous êtes admissible si votre organisme :

- détient le statut d'organisme sans but lucratif, tel qu'un musée, un centre d'archives, une bibliothèque, un établissement d'enseignement, un lieu historique ou un édifice patrimonial;
- s'adonne à des activités d'envergure nationale, provinciale, territoriale, municipale ou communautaire, y compris certains ministères et organismes provinciaux et territoriaux, ainsi que les trois sociétés d'État suivantes :
 - 1) Corporation de développement des investissements du Canada
 - 2) Société canadienne des postes
 - 3) Monnaie royale canadienne(Les autres institutions fédérales ne sont pas admissibles.);
- est stable et en bonne santé financière.

À quels objectifs votre demande devrait-elle répondre?

Votre demande devrait être conforme aux objectifs généraux de JCT. La description du projet, la description de travail et le budget pour chacun des postes demandés devraient aussi refléter les objectifs suivants :

Pour les étudiant(e)s :

- offrir une expérience de travail qui leur permettra d'acquérir des compétences dans leur domaine d'études;
- offrir des occasions de travailler avec des professionnels du secteur du patrimoine et de se constituer des réseaux;
- enrichir leur connaissance et leur appréciation des réalisations locales et nationales importantes.

Pour le secteur du patrimoine :

- consolider les réseaux culturels et patrimoniaux du Canada, en accroître l'efficacité, partager l'information et améliorer la visibilité des produits et services culturels et patrimoniaux;
- aider le secteur du patrimoine à s'acquitter de son mandat qui consiste à refléter et à présenter le Canada aux Canadiens et Canadiennes.

Pour la collectivité, la région et le pays :

- promouvoir la connaissance et l'appréciation des réalisations, des personnalités, des lieux et des collections d'importance à l'échelle locale et nationale;
- contribuer au développement durable des organismes et des collectivités.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez vous référer aux [critères d'évaluation des employeurs](#).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

Lors du processus de sélection des demandes, la priorité sera accordée aux employeurs dont la contribution représente au moins entre 25 et 50 p. 100 des salaires, avantages et autres coûts, le cas échéant. On s'attend à ce que les employeurs partagent les coûts liés aux emplois proposés par l'entremise de contributions en espèces et en nature (p. ex. l'utilisation d'installations et d'équipements spécialisés, le temps consacré à l'orientation, à l'encadrement, à la supervision et à l'établissement de contacts). Les employeurs peuvent également contribuer directement aux frais de transport s'il s'agit pour eux d'une pratique habituelle. La contribution maximale de JCT est de 30 000 \$ par employeur.

Si vous êtes disposé à engager des jeunes d'une autre région du pays, JCT pourra vous fournir de l'aide pour les frais de transport conformément aux politiques établies. Si vous recrutez des candidat(e)s habitant dans une autre région du pays, il est recommandé de leur faire passer des entrevues téléphoniques.

Comment le financement vous sera-t-il versé?

JCT dans les établissements du patrimoine est mis en œuvre par cinq organismes de prestation nationaux : l'Association des musées canadiens, la Canadian Library Association, la Fondation Héritage Canada, le Conseil canadien des archives et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation.

Vous recevrez les paiements relatifs aux postes acceptés de l'organisme de prestation avec lequel vous aurez signé un contrat. Les paiements seront effectués lorsque l'organisme aura reçu et accepté les documents exigés, tel qu'il est stipulé dans votre contrat.

Emplois d'été JCT dans les deux langues officielles

Quels sont les buts de ce programme?

JCT dans les deux langues officielles subventionne des emplois d'été qui permettent à de jeunes Canadiens et Canadiennes d'acquérir une expérience pratique liée à leurs études et d'explorer des perspectives de carrière dans des domaines où la maîtrise des deux langues officielles est requise. Ce programme permet d'étendre la portée des deux langues officielles au Canada. Les étudiant(e)s travailleront dans différentes régions du pays et pourront se constituer des réseaux dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Deux types d'emplois d'été sont possibles :

- 1) Un emploi où la première langue maternelle officielle est utilisée pour le développement d'une communauté minoritaire de langue officielle; ou,
- 2) Un emploi où l'employé(e) aura l'occasion de mettre en pratique sa langue seconde (inclus [Langues et travail](#)).

Ces jeunes font généralement des études secondaires ou postsecondaires au moment de commencer l'emploi et ont entre 16 et 30 ans. Les employeurs qui embauchent des employé(e)s mineur(e)s devront être en mesure d'offrir une supervision et une orientation adéquates. Bien que la majorité des emplois de JCT soit à temps plein, nous acceptons également les propositions d'emplois à temps partiel pour les étudiant(e)s ayant un handicap. Tous les candidat(e)s doivent rencontrer les critères d'admissibilité JCT.

Votre organisme est-il admissible?

Vous êtes admissible si votre organisme :

- détient le statut d'organisme privé, public ou sans but lucratif;
- s'adonne à des activités d'envergure nationale, provinciale, territoriale, municipale ou communautaire;
- est disposé à engager des jeunes d'autres régions du Canada;
- réalise des activités qui se déroulent dans les deux langues officielles;
- est stable et en bonne santé financière.

À quels objectifs votre demande devrait-elle répondre?

Votre demande devrait être conforme aux objectifs généraux de JCT. La description du projet, la description de travail et le budget pour chacun des postes demandés devraient aussi refléter les objectifs suivants :

Pour les étudiant(e)s :

- mettre fréquemment à l'épreuve leurs compétences en français et en anglais dans le cadre de leur travail;
- établir des contacts professionnels.

Pour le secteur des langues officielles :

- promouvoir les avantages de la dualité linguistique du Canada;
- aider les entreprises et les organismes à fournir des services dans les deux langues officielles partout au Canada;
- contribuer au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour la collectivité, la région et le pays :

- améliorer les services offerts dans les deux langues officielles par les entreprises et associations de diverses régions du pays;
- répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en matière de main-d'œuvre;
- participer au développement durable des communautés de langue officielle en situation minoritaire et aider à résoudre le problème de l'exode des jeunes.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez vous référer aux [critères d'évaluation de l'employeur](#).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

JCT pourra payer jusqu'à 50 p. 100 des coûts liés à l'embauche de jeunes dans une entreprise ou un organisme du secteur public et jusqu'à 70 p. 100 de ces coûts dans un organisme sans but lucratif.

La préférence sera accordée aux employeurs qui permettent un échange géographique, c'est-à-dire qui embauchent des jeunes provenant d'une autre région du pays. Le programme JCT pourra payer une partie des frais de transport et d'hébergement de la personne engagée conformément aux politiques établies. Si vous recrutez des candidat(e)s habitant dans une autre région du pays, il est recommandé de leur faire passer des entrevues téléphoniques.

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Vous recevrez les paiements de l'organisme de prestation de votre région avec lequel vous aurez signé un contrat. Les paiements seront effectués lorsque l'organisme de prestation aura reçu et accepté les documents exigés, tel qu'il est stipulé dans votre contrat.

Langues et travail

Le programme Langues et travail a des conditions spéciales – Lisez attentivement.

Ce programme vise à fournir des occasions d'emploi d'été enrichissantes à des étudiant(e)s Canadiens et Canadiennes et de fournir la chance d'accroître la connaissance et l'appréciation de leur deuxième langue officielle suite à leur participation au programme [Explore](#) (programme de bourse).

Votre organisation est éligible si :

- vous offrez une expérience de travail enrichissante
- vous embauchez un étudiant d'une autre région du Canada qui participe au programme [Explore](#)
- vous offrez une orientation et un encadrement adéquats
- vous désirez embaucher une personne qui continue d'améliorer sa langue seconde

Pour des plus amples informations, prière de communiquer avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française au (613) 562-4624 ou visitez leur site Internet au <http://www.fjcf.ca/let/index.asp>.

Section 3 : Stages pour diplômé(e)s

JCT pour une carrière vouée au patrimoine

Quels sont les buts de ce programme?

Ce programme a pour but d'aider les diplômé(e)s sans emploi ou sous-employé(e)s à acquérir une expérience pratique et des compétences poussées dans le cadre d'un travail axé sur la carrière, au Canada ou à l'étranger. Ce programme a été conçu pour aider les diplômé(e)s à faire la transition vers les métiers et les professions du patrimoine ou du domaine des arts au Canada.

JCT pour une carrière vouée au patrimoine subventionne des stages à l'intention des diplômé(e)s des collèges et des universités d'une durée de 4 à 12 mois consécutifs (au moins 4 mois consécutifs pour les stages au Canada et 6 mois consécutifs pour les stages internationaux). Les projets de stage doivent contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du riche patrimoine culturel et artistique canadien ainsi qu'au développement de la visibilité culturelle du Canada. Grâce à l'expérience acquise, le (la) stagiaire devrait pouvoir se trouver un emploi à long terme.

Note : Les candidat(e)s ayant participé ou ayant reçu un salaire dans le cadre d'un autre programme de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada ne sont pas admissibles.

Vous devez lire la section de ce guide intitulée « [Comment JCT est-il mis en œuvre?](#) ». Veuillez également consulter les renseignements sur vos obligations envers les employé(e)s et sur l'embauche des stagiaires dans le cadre d'un projet de stage.

Votre organisme est-il admissible?

Vous êtes admissible si votre organisme :

- détient le statut d'organisme sans but lucratif des entreprises, des institutions et des organismes établis œuvrant dans les secteurs culturel, artistique et patrimonial au Canada et à l'étranger. Ces organismes incluent, sans s'y limiter, les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, les lieux historiques et les édifices patrimoniaux, les établissements d'enseignement, les théâtres, les organismes artistiques, les sociétés multimédias, les jardins zoologiques, les jardins botaniques et les parcs naturels;
- s'adonne à des activités d'envergure internationale, nationale, provinciale, territoriale, municipale ou communautaire, y compris certains ministères et organismes provinciaux et territoriaux, ainsi que les trois sociétés d'État suivantes :
 - 1) Corporation de développement des investissements du Canada
 - 2) Société canadienne des postes
 - 3) Monnaie royale canadienne(Les autres institutions fédérales ne sont pas admissibles.);
- est stable et en bonne santé financière.

À quels objectifs votre demande doit-elle répondre?

Votre demande devrait être conforme aux objectifs généraux JCT. Dans le cadre de ce programme, vous devrez fournir une définition claire des objectifs du projet en matière de développement des compétences. La description du projet, les descriptions de travail et les budgets devraient également refléter les objectifs suivants :

Pour les diplômé(e)s :

- occuper des postes liés à leur profil académique afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail;
- acquérir des compétences professionnelles spécialisées et une expérience pratique grâce à l'encadrement et au soutien offerts;
- mieux comprendre le marché canadien ou les marchés internationaux ainsi que les réseaux du patrimoine;
- intégrer le marché du travail pendant et à la fin de leur période d'emploi ou gagner des revenus qui leur permettront de poursuivre des études.

Pour le secteur du patrimoine :

- contribuer au développement d'une économie du savoir liée aux établissements et industries du patrimoine;
- alimenter le bassin de jeunes hautement qualifiés dans les secteurs du patrimoine, des arts et de la culture;
- aider à combler les besoins en ressources humaines des établissements du patrimoine et de certains corps d'emploi;
- élargir le rayonnement des services et produits patrimoniaux, artistiques et culturels au Canada et à l'étranger.

Pour la collectivité, la région et le pays :

- promouvoir la connaissance et l'appréciation des réalisations, des personnalités, des lieux et des collections d'envergure à l'échelle locale et nationale;
- appuyer le développement durable au sein des établissements et des collectivités;
- mettre en valeur la culture du Canada au pays et à l'étranger.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez vous référer aux critères d'évaluation des employeurs.

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

En général, les employeurs peuvent demander une aide représentant entre 50 et 75 p. 100 des coûts du stage, y compris la rémunération, les avantages et, s'il y a lieu, le transport et l'hébergement. Cependant, pour démontrer leur engagement vis-à-vis du succès du projet, on encourage les employeurs à égaler ou à dépasser la contribution fédérale. Lors du processus de sélection des projets, la priorité sera donc accordée aux projets d'employeurs dont la contribution représentera au moins 25 à 50 p. 100 des coûts du stage.

La contribution maximale de JCT est de 10 000 \$ par stage au Canada (sauf dans le domaine des sciences où la contribution peut atteindre 12 000 \$) et de 15 000 \$ pour un stage à l'étranger. Au moins 80 p. 100 de ces sommes doit servir à payer le salaire et les indemnités du (de la) stagiaire. L'organisme de prestation et l'employeur peuvent donc se partager jusqu'à 20 p. 100 de la contribution fédérale pour couvrir les coûts administratifs liés au stage.

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Vous recevrez les paiements de l'organisme de prestation avec lequel vous aurez signé un contrat. Une fois la demande acceptée, 75 p. 100 du montant total approuvé est payable sur réception du rapport de dotation de l'employeur et du contrat signé. Le reste sera versé lorsque l'organisme de prestation recevra et acceptera votre rapport final d'activités et autres documents exigés.

JCT pour une carrière en français et en anglais

Quels sont les buts de ce programme?

Ce programme a pour but d'aider les diplômé(e)s sans emploi ou sous-employé(e)s à acquérir une expérience pratique et des compétences poussées dans le cadre d'un travail axé sur la carrière. Le programme a été conçu pour aider les diplômé(e)s à intégrer l'industrie langagière canadienne ou le marché du travail en général à l'étranger.

JCT pour une carrière en français et en anglais subventionne des stages à l'intention des diplômé(e)s des collèges et des universités d'une durée de 6 à 12 mois consécutifs relativement à des projets qui mettent en valeur la dualité linguistique. Ce programme vise à aider les jeunes à acquérir les compétences spécialisées sur le marché du travail international du secteur des langues officielles.

Note : Les candidat(e)s ayant déjà participé à un programme de stage dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada ne sont pas admissibles. C'est la responsabilité de l'organisme au Canada de trouver un organisme hôte à l'étranger qui devra être approuvé deux mois avant le départ du stagiaire.

Vous devez lire la section de ce guide intitulée « [Comment JCT est-il mise en œuvre?](#) ». Veuillez également consulter les renseignements sur vos obligations envers les employé(e)s et sur l'embauche des stagiaires dans le cadre d'un projet de stage.

Votre organisme est-il admissible?

Les organismes œuvrant dans les secteurs privé, public et sans but lucratif peuvent faire une demande, plus particulièrement ceux dont les activités se déroulent dans les deux langues officielles. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter, les écoles de langues, les maisons d'édition, les établissements d'enseignement, les compagnies de traduction, les entreprises d'arts visuels et d'arts du spectacle, les sociétés cinématographiques et vidéographiques, les organismes culturels et les établissements du patrimoine.

Pour présenter une demande de financement dans le cadre de ce programme, votre organisme doit être stable et en bonne santé financière.

À quels objectifs votre demande devrait-elle répondre?

Votre demande devrait être conforme aux objectifs généraux JCT. Dans le cadre de ce programme, vous devrez fournir une définition claire des objectifs du projet en matière de développement des compétences. La description du projet, les descriptions de travail et les budgets devraient également refléter les objectifs suivants :

Pour les diplômé(e)s :

- acquérir des compétences et des aptitudes spécialisées qui seront utiles pour répondre aux exigences du marché du travail dans une économie mondialisée, dans les secteurs prioritaires pour la dualité linguistique et dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- apprendre à connaître les marchés internationaux et les réseaux langagiers actuels;
- se sensibiliser davantage à la dualité linguistique et à la diversité culturelle du Canada;
- intégrer le marché du travail pendant et à la fin de la période d'emploi ou gagner des revenus qui leur permettront de poursuivre des études;

- répondre aux besoins de compétences adaptées aux emplois et aux professions du secteur des langues officielles.

Pour le secteur des langues officielles :

- contribuer au développement d'une économie du savoir liée aux institutions, organismes et industries axés sur les langues officielles du Canada;
- appuyer les employeurs et les organismes d'accueil dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- accroître le bassin de jeunes hautement qualifiés dans les secteurs clés du marché du travail international liés aux langues officielles.

Pour la collectivité, la région et le pays :

- contribuer à renforcer les langues officielles et créer des occasions d'emploi et des possibilités pour les néo-Canadiens et néo-Canadiennes dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- appuyer le développement durable au sein des organismes et des collectivités;
- alimenter le bassin de jeunes capables de fonctionner dans les deux langues officielles dans des secteurs liés aux langues officielles;
- mettre en valeur la culture à l'étranger;
- rehausser le profil linguistique et culturel à l'étranger.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez vous référer aux [critères d'évaluation de l'employeur](#).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

La contribution maximale est de 13 000 \$ par stage à l'étranger. JCT peut subventionner jusqu'à un maximum de 75 p. 100 des frais de stage, qui peuvent comprendre le salaire, les avantages sociaux et l'administration, les frais d'hébergement et de transport.

Vous devrez démontrer votre engagement vis-à-vis du projet en fournissant vous-même un apport égal ou supérieur à celui du gouvernement du Canada par l'entremise de contributions en espèces et en nature.

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Vous recevrez le paiement de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) avec lequel vous aurez signé un contrat. Les paiements relatifs aux postes acceptés seront envoyés lorsque la FJCF aura reçu et accepté les documents exigés.

Annexe A : Organismes de prestation

Rappel important : Si vous faites une demande dans le cadre de plusieurs programmes, veuillez envoyer la demande à CHAQUE organisme de prestation approprié.

Organismes de prestation pour les programmes de JCT dans le secteur du patrimoine

Organismes de prestation	Emplois d'été JCT dans les établissements du patrimoine	Stages JCT pour une carrière vouée au patrimoine	Coordonnées
Association des musées canadiens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (au Canada et à l'étranger)	280, rue Metcalfe, bureau 400 Ottawa, ON K2P 1R7 Tél. (613) 567-0099 Télé. (613) 233-5438 Emplois d'été : Michael Rikley-Lancaster mrikley-lancaster@museums.ca Stages : Véronique Chikuru vchikuru@museums.ca
Canadian Library Association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (au Canada seulement)	328, rue Frank Ottawa, ON K2P 0X8 Tél. (613) 232-9625, poste 321 Télé. (613) 563-9895 Renée Venne Courriel : rvenne@cla.ca
Fondation Héritage Canada	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (au Canada seulement)	5, avenue Blackburn Ottawa, ON K1N 8A2 Tél. (613) 237-1066 Télé. (613) 237-5987 Courriel : youngcanadaworks@heritagecanada.org
Conseil canadien des archives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (au Canada seulement)	130, rue Albert, bureau 501 Ottawa, ON K1P 5G4 Tél. (613) 565-1222 ou sans frais : 1 866 254-1403 Télé. (613) 565-5445 Courriel : info@archivescanada.ca
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (au Canada seulement)	3414, avenue du Parc, bureau 202 Montréal, QC H2X 2H5 Tél. (514) 281-5012 Télé. (514) 281-8219 Courriel : info@asted.org
Réseau canadien d'information sur le patrimoine ¹	s/o	<input type="checkbox"/> (au Canada et à l'étranger)	15, rue Eddy, 4 ^e étage Gatineau, QC K1A 0M5 Tél. (819) 934-5022, poste 328 Télé. (819) 994-9555 Courriel : bonnie_szirtes@pch.gc.ca
Conseil des ressources humaines du secteur culturel ² (CRHSC)	s/o	<input type="checkbox"/> (au Canada seulement)	17, rue York, bureau 201 Ottawa, ON K1N 9J6 Tél. (613) 562-1535, poste 28 Télé. (613) 562-2982 Courriel : rosalie@culturalhrc.ca

¹ Cet organisme accepte des propositions de stages uniquement pour les projets en ligne du Musée virtuel du Canada (MVC) réalisés par le RCIP.

² Le CRHSC accepte les demandes de tous les organismes artistiques canadiens et est à la recherche de projets de gestion ou de pratique des arts.

Organismes de prestation pour les programmes de JCT dans les deux langues officielles

Organismes de prestation	Lieu de l'emploi ou du stage	Emplois d'été JCT dans les deux langues officielles	Stages JCT pour une carrière en français et en anglais	Coordonnées
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> •Terre-Neuve-et-Labrador •Nouvelle-Écosse •Île-du-Prince-Édouard •Nouveau-Brunswick 	<input type="checkbox"/>	s/o	702, rue Principale, bureau 322 Petit-Rocher (N.-B). E8J 1V1 Tél : (506) 542-2622 ou sans frais 1 888 236-2622 Télé : (506) 542-2618 Courriel : jctycw@afmnb.org
Fédération des chambres de commerce du Québec	<ul style="list-style-type: none"> •Québec 	<input type="checkbox"/>	s/o	555, boul. René-Levesque O. 19 ^e étage Montréal (QC) H2Z 1B1 Tél. : (514) 844-9571 ou sans frais 1 800 361-5019 Télé : (514) 844-0226 Courriel : clara.michaud@fccq.ca , marie-christine.sun@fccq.ca , vanessa@fccq.ca
Conseil de la coopération de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> •Ontario 	<input type="checkbox"/>	s/o	435, boul. Saint-Laurent, bureau 201 Ottawa (ON) K1K 2Z8 Tél : (613) 745-8619 Télé : (613) 745-4649 Courriel : jctycw@cco.coop
Conseil de la coopération de la Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> •Manitoba •Saskatchewan •Territoires du Nord-Ouest •Nunavut 	<input type="checkbox"/>	s/o	3850, rue Hillsdale, bureau 230 Regina, (SK) S4S 7J5 Tél : (306) 566-6000 ou sans frais 1 800 670-0879 Télé : (306) 757-4322 Courriel : jct@ccs-sk.ca
Collège Educacentre Victoria	<ul style="list-style-type: none"> •Alberta •Colombie-Britannique •Yukon 	<input type="checkbox"/>	s/o	301-531, rue Yates Victoria (CB) V8W 1K7 Tél. : (250) 382-1310 Sans frais : (866) 266-6613 Télé : (250) 382-1350 Courriel : jct@educacentre.com
Fédération de la jeunesse canadienne française	<ul style="list-style-type: none"> •nationaux •internationaux 	<input type="checkbox"/> Emploi d'été	<input type="checkbox"/> (à l'étranger seulement)	450, rue Rideau, bureau 403 Ottawa (ON) K1N 5Z4 Tél : (613) 562-4624 Télé : (613) 562-3995 Courriel : fjcf@fjcf.ca
		<input type="checkbox"/> Langues et travail		

JCT pour les jeunes autochtones en milieu urbain

(seulement pour les Centres d'amitié autochtones)

Association nationale des centres d'amitié

275, rue MacLaren

Ottawa, ON K2P 0L9

Peter Masson

Tél. (613) 563-4844, poste 325 ou sans frais 1 877 563-4844

Télé. (613) 594-3428 ou (613) 563-1819

Courriel : pmasson@nafca.ca